

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

N° d'ordre : DEL 15-04-2025

Objet de la délibération :  
Révision des Autorisation de programme  
et crédits de paiement (AP/CP) pour  
2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de la convocation :  
19/03/2025

Date de publication en ligne :  
08/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD, qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT. Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Daniel COQUELLE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 18/03/2025,  
Vu le tableau de révision des AP/CP joint en annexe,  
Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, (6 ABSTENTIONS : Sylvie DESAGE, Jean-François DELARUE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS, Francine BERTRAND) :

REVISE les autorisations de programmes suivant le tableau proposé ci-dessous :

AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 1 Eclairage Public	900 000 €	250 000 €	650 000 €	
	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP 2024	1 000 000 €	8 317 €	300 000 €	691 683 €
	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Evolution de l'AP 2025	1 000 000 €	130 108 €	869 892 €	0 €
AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 2 Gymnase	1 500 000 €	300 000 €	900 000 €	300 000 €
	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP 2024	2 250 000 €	40 873 €	1 066 098 €	1 143 029 €
	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024	Crédit de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Evolution de l'AP 2025	2 250 000 €	111 042 €	1 500 000 €	638 958 €

AUTORISE les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau pour l'exercice 2025 et suivants.

Le Maire  
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.